

EDITIONS DE CHAQUE JOUR

1^{re} édition : Bordeaux, Paris et

2^e édition : Tours, Angoulême, Saintes,

3^e édition : Poitiers, Niort, Thouars,

4^e édition : Angers, Nantes, La Roche-sur-Yon,

5^e édition : Saint-Nazaire, Nantes,

6^e édition : Nantes, La Roche-sur-Yon,

7^e édition : Nantes, La Roche-sur-Yon,

8^e édition : Nantes, La Roche-sur-Yon,

BORDEAUX, 8, rue de Cheverus. Téléphone : De 8 h. à 8 heures, n° 83 De 8 h. à 8 heures, n° 86

TARIF DES INSERTIONS (OFFICIELS ET AUTRES)

PRIX DES ABONNEMENTS

LA PROCLAMATION DU ROI DE ROUMANIE

Le roi Ferdinand, successeur du roi Carol I^{er}, est à peine monté sur le trône, que le gouvernement adresse au peuple une proclamation qui a étonné et déjà, dans toute l'Europe, un grand retentissement.

La race, non pas la nation, tout est là. Si l'agit de la race, c'est une volonté marquée chez le nouveau roi, ou tout au moins chez son gouvernement, de profiter des circonstances actuelles pour consacrer l'unité de la nationalité roumaine, c'est-à-dire pour réunir à l'Etat les Roumains de Transylvanie : c'est une attitude directe portée à la souveraineté de l'Autriche-Hongrie sur ces populations. On remarquera qu'à avoir trait en quelque sorte négatif, à suivre le sillon avec lequel la proclamation évite de prononcer le mot « neutralité ».

On pourrait conclure que la Roumanie se dispose à prendre part à la lutte contre l'Autriche-Hongrie, puisqu'elle se prépare à lui enlever une province. Mais les choses n'en sont peut-être pas là, et d'autres combinaisons peuvent hanter le cerveau des hommes d'Etat roumains.

Les agences nous font connaître les premiers commentaires de la presse russe. Après avoir loué en termes dithyramiques, le roi défunt, elle exprime le sentiment que le roi Ferdinand, son successeur, doit choisir et être le roi de Roumanie, soit l'avant ou l'arrière-pensée, au moment où il se ravitaillait en combustible ayant un charbonnier de change bord, se dégagea et essaya de pousser le bateau dans le canal. Le combat commença, le piquet anglais également transformé en bâtiment de guerre.

Une fois d'un des officiers de ce dernier, les deux bateaux de commerce. Le « Cap-Trafalgar » fut surpris par le « Carmania » au moment où il se ravitaillait en combustible ayant un charbonnier de change bord, se dégagea et essaya de pousser le bateau dans le canal.

Le « Cap-Trafalgar » sembla se décider à fuir, car il donnait déjà de la bande, et s'inclina davantage et son ancre fut bientôt réduite à un seul canon. Le capitaine anglais ne lui voyant pas augurer son pavillon fit encore tirer trois projectiles sur le bateau, qui continuait à s'enfoncer, et dont les cheminées étaient de niveau avec l'eau. Alors il se produisit une première explosion et l'avant disparut. Le « Cap-Trafalgar » disparut complètement laissant cinq carcasses pleines de matériel qui furent secourus par l'un des navires charbonniers.

Avant l'action, les Allemands avaient envoyé un message au capitaine anglais, lui proposant un engagement avec un croiseur allemand plus tard, lorsque l'engagement venait de se terminer, un sans-il allemand fut intercepté, et comme il venait d'un navire de guerre, le « Carmania » n'eut pas à s'abandonner le lieu du combat.

Le feu fut ouvert par les Anglais à 8,300 mètres, se rapprocha à 3,000 et se termina à 2,000 mètres. L'Anglais a tiré 417 projectiles et l'action dura une heure et demie.

On sait que 270 officiers et hommes du « Cap-Trafalgar » ont été débarqués à Buenos-Ayres par un navire charbonnier.

DEVANT LE MONUMENT DE CHAMPAUBERT



Au mois de juillet dernier, les Saint-Oyriens défilèrent devant le monument de Champaubert, sur le théâtre de la bataille de 1814, où plusieurs d'entre eux ont eu sans doute combattu il y a un mois environ.

Le Combat du « Carmania » et du « Cap-Trafalgar »

On sait que le croiseur auxiliaire allemand « Cap-Trafalgar » a été coulé par un navire de valeur militaire très sensiblement la même, le « Carmania », paquebot anglais également transformé en bâtiment de guerre.

Une fois d'un des officiers de ce dernier, les deux bateaux de commerce. Le « Cap-Trafalgar » fut surpris par le « Carmania » au moment où il se ravitaillait en combustible ayant un charbonnier de change bord, se dégagea et essaya de pousser le bateau dans le canal.

Le « Cap-Trafalgar » sembla se décider à fuir, car il donnait déjà de la bande, et s'inclina davantage et son ancre fut bientôt réduite à un seul canon.

On sait que 270 officiers et hommes du « Cap-Trafalgar » ont été débarqués à Buenos-Ayres par un navire charbonnier.

TRAINS DE FIGURANTS

Il parait que l'Agence Wolff ne suffit pas à nourrir les « canards » auxquels les journaux allemands donnent la volée. Il n'est pas de jour où quelque « bluff » grossier ne vienne alimenter la rubrique des fausses nouvelles. Pour échauffer cette finance qui se refroidit et l'enthousiasme qui se congèle, les bulletins de victoires allemandes ne suffisent plus.

Et c'est alors que les Boches ont songé à donner en spectacle à la foule des arrivés de trains de prisonniers. Ce programme délicat de cinéma vivant a été copieusement exploité jusqu'au jour où les prisonniers sont devenus plus rares.

Les « trains de figurants » attendent l'ingénierie pour posséder la nation, d'où l'idée de faire servir plusieurs fois les prisonniers à l'excitation du patriotisme teuton fleurit le plat cabotage. Ce sont là procédés usités dans les théâtres, où quelques dizaines de figurants évoluant avec continuité pendant un ou deux jours, suffisent à donner l'illusion d'un mouvement infini. Mais appliquer les procédés du théâtre à l'exploitation du patriotisme, quel étrange déformement de ce « culte » germanique tant vanté !

Cette idée aurait germé dans la cervelle féconde de l'empereur Guillaume, et il faudrait pas trop s'en étonner. C'est un homme de théâtre ; il se pique d'une compétence spéciale en matière de mise en scène, et aucune des formes de « l'effet » lui déplaît.

Talleyrand et la Prusse

Pendant le congrès de Vienne, le grand diplomate français Talleyrand adressait au roi Louis XVIII une correspondance restée célèbre.

On sait qu'en 1814, la Prusse, soutenue par la Russie, avait imposé l'annexion de la Saxe. Talleyrand supplia le roi de refuser sa sanction à cette prétention.

« On peut être persuadé, dit-il, que si la Prusse parvenait à réunir la Saxe et à s'approprier de côté et d'autre des territoires isolés, elle formerait en peu d'années une monarchie militaire fort dangereuse pour ses voisins et rien ne servirait mieux que ce grand nombre de petites exaltées qui, sous prétexte de chercher une patrie, créeraient par les plus funestes bouleversements... »

« Avec eux respirent les hommes des Universités et la jeunesse imbu de leurs théories et ceux qui attribuent à la divinité la responsabilité de leurs fautes et les calamités versées sur elle par tant de guerres dont elle est le continuel théâtre. L'un des plus grands dangers de l'Europe, c'est le dogme, leur religion exaltée jusqu'à un fanatisme. Or, cette union dont la France pouvait avoir rien à craindre quand elle possédait la rive gauche du Rhin et la Belgique, serait maintenant d'une grande conséquence. Qui peut d'ailleurs prévoir les suites de l'ébranlement d'une masse telle que l'Allemagne lorsque ses éléments divisés viendraient à s'agiter et à se confondre ? Qui sait où s'arrêterait l'impulsion une fois donnée ? » (Extraits de la correspondance de Talleyrand au congrès de Vienne, octobre 1814.)

Quelle vision prophétique !

Les Prisonniers de Guerre

Une des conséquences les plus poignantes de la guerre est celle qui touche les prisonniers de guerre. L'opinion publique est légitimement dans laquelle se trouvent un grand nombre de familles qui ont perdu leurs membres qui sont tombés au pouvoir de l'ennemi.

Pour obtenir des nouvelles de prisonniers de guerre, leurs familles ont deux moyens à leur disposition :

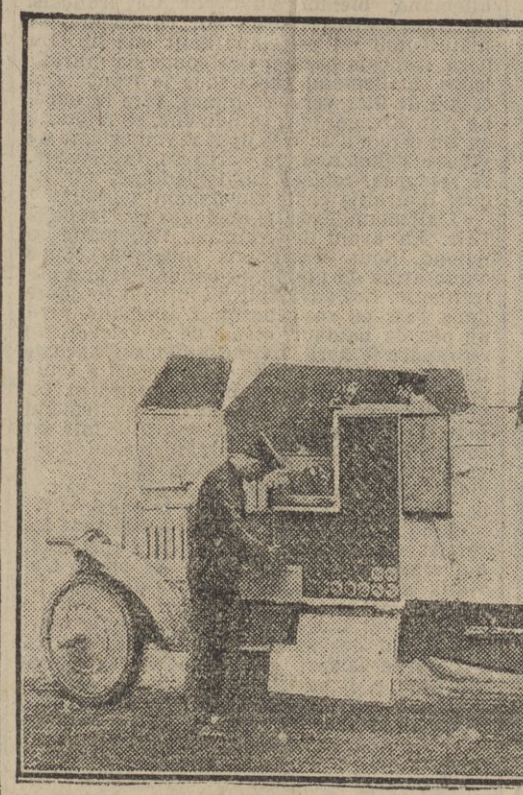
1. S'adresser au « ministère de la guerre, bureau des renseignements sur les prisonniers de guerre », où sont centralisées les listes dressées conformément à la convention de La Haye par les gouvernements belgicains.

2. A l'Agence de la Croix-Rouge française pour les prisonniers de guerre, 51, quai des Chartres, à Bordeaux, qui reçoit de Genève, sur la généreuse initiative du comité international de la Croix-Rouge, des listes de prisonniers français qu'elle communique, moyennant réciprocité, à l'agence de la Haye par les gouvernements belgicains.

Un service de mandats-postaux et d'échanges sans valeur est organisé par la même voie de la guerre.

De son côté, la Croix-Rouge française a déjà pu parvenir à nos prisonniers, par l'entremise du comité de Genève, un grand nombre de lettres et de mandats, ainsi que quelques colis, et elle reste à la disposition des familles qui voudraient recourir à ses bons offices, se considérant comme chargées de leur mission charitable prévue par l'article 15 de la convention de La Haye, elle s'efforcera de compléter ces envois par l'envoi de lettres, de cartes, de mandats, et de colis, par les soins de la Croix-Rouge, des listes de prisonniers français qu'elle communique, moyennant réciprocité, par les autorités allemandes.

L'ARTILLERIE ALLEMANDE



CANON MONTE SUR AUTOMOBILE. Les Allemands utilisent ces engins pour tirer sur les aéroplanes.

LE SOLDAT FRANÇAIS EST PLUS RESISTANT QUE LE SOLDAT ALLEMAND

Tandis que chez tous les peuples civilisés la nation possède son armée, en Allemagne, l'armée possède la nation, d'où le pangermanisme, avec toute l'hypertrophie de la force que représente forcément un déséquilibre de ce genre.

La fonction guerrière de l'organisme national, celle de toute une race stylée depuis deux siècles, et surtout de celle de la Prusse, a des racines profondes. C'est un instinct, une devise nationale est : « vaincre pour convaincre » ; c'est un idéal, la première loi de la force brute physique, la seconde de la force morale psychique, d'où opposition absolue entre les deux.

La formule sportive qui résume la question de la résistance psychodynamique est : « On résiste avec ses muscles, on court avec ses poumons, on galope avec son cœur, on résiste avec son estomac, on arrive avec son cerveau ».

Les muscles, les poumons et le cœur de nos braves enfants de France étaient suffisamment entraînés par les sports le jour de la mobilisation ; pour leur estomac, le service et leur organisation d'intendance leur assure la résistance ; quant au cerveau, outre que des cerveaux supérieurs dirigent l'action générale avec les généraux, les officiers et les soldats, les commandants des corps d'armée, chaque corps de nos soldats est chargé de cartouches, de munitions, de matériel, de courage, d'abnégation et de gloire. La victoire est une force. La victoire finale appartient donc à la France, peuple armé qui combat dans les meilleures conditions de résistance physique et morale.

Il m'a paru utile, en vue des conclusions sociales à tirer pour notre réparation physique, après les fatigues de la guerre, de rechercher comparativement le degré de fatigue chez les blessés français et allemands hospitalisés à Pau. Ce champ d'expérience est unique, on ne le retrouvera plus de longtemps, sinon jamais, car on ne reverra plus une telle guerre. Je me suis servi de l'oscillomètre de Pachon, le manomètre idéal pour l'établissement du critère de la fatigue par ses réactions circulatoires. De même que le pouvoir de résistance des chaudières à la fatigue de pression est révélé par le manomètre, de même le pouvoir de résistance du système circulatoire de l'homme à la fatigue de pression du cœur et des artères est révélé par l'oscillomètre de Pachon.

Tout en continuant mes recherches, qui feront l'objet d'une publication, ayant jusqu'à ce jour observé 497 blessés, voici ce que j'ai pu constater, en prenant pour critère général le temps de la réaction accusée par l'amplicité maxima de l'aiguille à 5°, et partant pour tous du jour de leur mise hors combat. Tous les blessés sont fatigués, mais les blessés allemands le sont bien plus que les Français. La différence de résistance à la fatigue est de 6,15 pour 100 en faveur des Français sur les Allemands. Les blessés français arrivant du champ de bataille, 151 sur 207, ont subi de trois à quatre jours, c'est-à-dire en plein état de fatigue, possédant un pouvoir de résistance et d'action en réserve, 6,15 fois plus que les blessés allemands hospitalisés et traités déjà à Pau, depuis dix à quinze jours et, par ce fait, plus exposés que les Français.

Voici, d'ailleurs, ces résultats : Français observés, 151, sur ces 151 blessés, 14 ont atteint 5°, soit 9,27 pour cent. Allemands observés, 256, sur ces 256 blessés, 8 ont atteint 5°, soit 3,12 pour cent. D'où la différence de 6,15 en faveur de la résistance à la fatigue des soldats français, c'est-à-dire du pouvoir d'action supérieur à celui de l'ennemi, car étant guéri, ils peuvent aussitôt reprendre leur place sur le front.

— Ton père ? — Vivant. — Et Suzanne dit à son tour : — Vivant aussi... tous deux enlevés par des agents allemands, près de la frontière. — Qui ? prisonniers ? — Qui ? — On ne leur a pas fait de mal ? — Elles l'enlourcissent toutes les trois et le pressaient de questions. Il répondit en riant : — Du calme d'abord... Je vous avouerai que je suis quelque peu étourdi... Voilà deux très mauvaises nouvelles. Et, en votre honneur de fainéant. Ses vêtements et ses souliers étaient gris de poussière. Du sang tachait l'un de ses manchettes. — Tu es blessé ? s'écria Marthe. — Non... pas moi... je vais l'expliquer.

— Tu es blessé ? s'écria Marthe. — Non... pas moi... je vais l'expliquer. Catherine lui apporta une tasse de café qu'il but avidement, et il commenta : — Il était environ cinq heures du matin quand je me suis levé, et je ne me doutais certes pas en sortant de ma chambre... Marthe fut stupéfaite. Pourquoi Philippe disait-il qu'il avait couru ? Il ignorait donc que son absence était connue ? Mais alors, pourquoi ce mensonge ? Instinctivement, elle se plaça devant Suzanne et devant sa belle-mère, et comme Philippe s'était interrompu, gêné lui-même par le trouble visible qu'il avait provoqué, elle lui demanda : — Ainsi, hier soir, tu avais quitté ton père et M. Jorandé ? — Oui, Suzanne nous a raconté cela. Et tu es rentré directement ? — Directement. — Mais tu es entendu les coups de feu ? — Des coups de feu ? — Oui, du côté de la frontière... J'étais fatigué... Sans quoi, si je les avais entendus... Il lui fit un signe de la main et elle se leva. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé.

— Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé.

— Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé.

— Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé.

— Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé.

— Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé. — Tu es fatigué ? — Non, je me suis reposé.

LE ROI SOLDAT



LE ROI ALBERT DE BELGIQUE dont l'héroïsme a provoqué l'admiration universelle.

Photo CHUSSEAU-FLAVIENS.

LES FEUILLES SONT TOMBÉES !

Rome, 14 octobre. — Le maire de Weimar, à la date du 3 octobre, a écrit une lettre qui vient d'arriver à Rome. Le maire raconte que, rendant visite avec lui départ à de jeunes recrues, il a prononcé une allocution dans laquelle il s'est écrié notamment : « Jeunes gens, avant que tombent les feuilles, nous serons tous de retour dans notre chère patrie. »

Il n'en serait pas de même des Allemands : ceux-ci se trouvent dans la situation des bêtes forcées à courir ; livres, cerfs, etc. ; après une longue poursuite, ils sont tellement inquiétés qu'une fois mortes leurs chairs se détachent immédiatement. C'est ce qui explique la gravité des blessures chez les Allemands, leur pouvoir de réparation étant atténué par la présence de toxines dans leur économie, présence due à l'immense effort que chaque homme a dû produire en marches et contre-marches, d'où fatigue généralisée d'origines diverses, intestinales et digestives, leur alimentation fut souvent très pauvre ; et émotives car, presque vaincus, ils sont loin de leur patrie.

Notre organisation si bien comprise des dépôts nous permet d'envoyer au front des hommes reposés et en pleine force, d'où leur valeur combative supérieure à celle des Allemands qui, pour la même quantité de force produite et les blessures dont la guérison est rapide, par le fait même de la moindre intoxication de fatigue.

D'autres facteurs entrent également en jeu. Cette communication, première note d'un travail d'ensemble que je poursuis, est publiée pour affirmer simplement, même au point de vue purement spéculatif, les faits scientifiques, passivement enregistrés par un manomètre, nous permettant de conclure sur la victoire, puis, son principal facteur, dans cette guerre, est le pouvoir de résistance à la fatigue.

Dr Ph. TISSIÉ.

OBUS D'IER ET D'AUJOURD'HUI

M. Jacques Flach signale à l'Institut ce fait curieux du siège de Paris de 1890 : ce furent les Parisiens qui, au cours de ce siège mémorable, inventèrent, par hasard, les obus.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

Leur arsenal était vide. Ils n'avaient plus de boulets pour répondre à l'artillerie du Bismarck. Alors, à la hâte, ils en fabriquèrent comme ils purent.

L'INVASION ET LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

L'Etat est-il responsable des dommages causés par la guerre et notamment par l'occupation ennemie ? dit le « Figaro ».

Sous la signature de M. Paul Biraux, le journal « l'Opinion » vient d'examiner cette question. Il conclut à l'irresponsabilité « légale » de l'Etat, en s'appuyant sur la législation en vigueur, faisant observer toutefois qu'une modification n'impose.

Il est profondément injuste de laisser supporter à la seule catégorie des Français atteints par l'occupation ennemie, les conséquences matérielles de cette occupation. C'est l'ensemble de la nation qui devrait assumer cette charge.

Après cela, la législation « de même que la jurisprudence ne sont pas immuables. Comme toutes choses en ce monde, elles subissent heureusement les lois de l'évolution, du progrès, de la justice et de la civilisation. Il est donc possible et même indispensable, en l'espèce, de modifier l'état de droit et de redresser ce qui peut être de mauvais dans les textes législatifs. (Un projet de loi, qui date de quelques années et qui met à la charge de l'Etat les dommages causés aux particuliers, atteints d'ailleurs, par l'occupation ennemie.)

An surplus, si l'on fait abstraction de la question (capitale, cependant) de la confraternité des Français, n'est-il pas permis de dire que la situation anormale qui vient d'être révélée est assurément contraire à nos principes et, en ce qui concerne l'article 135 de notre Code civil, n'est pas en substance que quelque cause dommage à autrui lui doit réparation ? L'application de cet article n'est pas discutable en l'espèce. En effet, pour des raisons de justice, de morale, de droit, le monde ne peut que s'incliner, parce que la confiance en nos armées est sans limites, l'ennemi se trouve attiré sur telle partie du territoire plutôt que sur telle autre. C'est donc dans l'intérêt et pour la sécurité de la nation « entière » que les problèmes stratégiques sont conçus et résolus.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

Dans son étude, M. Biraux assimile la ruine des pays occupés aux sinistres causés par les incendies. Les sinistres qui sont indépendants de la volonté humaine ne peuvent donner lieu à aucun droit de réclamation aux sinistres, précisément parce qu'ils sont indépendants de la volonté humaine et qu'ils n'appartiennent à aucun titre à la masse. C'est le cas, par exemple, des tempêtes, raz de marée, tremblements de terre, éruptions volcaniques, invasions de sauterelles, etc.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

C'est la nation entière qui en recueille les avantages. Comme conséquence naturelle et logique de cette situation, porter les charges, toutes les charges, sans aucune exception, qu'elle a à présenter sa note à l'adversaire au moment du règlement de ces comptes. Je dirai même qu'une indemnité d'ordre moral devrait être accordée aux populations qui ont subi la botte de l'ennemi et ses cruautés.

CEUX QUI COMBATTENT A NOS CÔTÉS



OFFICIERS DE LA CAVALERIE HINDOUE. Photo CHUSSEAU-FLAVIENS.

Chronique Régionale

CHARENTE

CHARENTAIS MILITAIRES. — MM. Campagne, La Combe, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, sont passés au grade de chef de bataillon, et maintenus au même régiment. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

plus belles qualités d'énergie et de sang-froid dans le commandement d'un détachement d'infanterie.

La capitaine Dulin, devenu notre compatriote par la mort de son père, est en ce moment à l'hôpital à l'état-major de la même brigade, et également de port à l'ordre de l'armée.

Les combats de 2 et 3 septembre, des plus belles qualités d'énergie et de sang-froid dans le commandement d'un détachement d'infanterie.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

CHARENTAIS MILITAIRES. — M. Campagne, capitaine au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon. M. Brodeur, lieutenant au 170^e régiment d'infanterie, est nommé chef de section.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à détacher et à adresser, avec un mandat-poste de 23 francs (24 fr. 50 pour les pays autres que la France), au Directeur de la PETITE GIRONDE, 8, rue de Cheverus, à Bordeaux.

Je, soussigné, déclare souscrire aux vingt-six premiers fascicules de l'ouvrage HISTOIRE ILLUSTRÉE DE LA GUERRE DE 1914, par Gabriel HANOTEAU, de l'Académie française, ex-ministre des affaires étrangères, au prix exceptionnel de vingt-trois francs.

Ces fascicules me seront fournis au fur et à mesure de leur apparition.

Nom : _____
Adresse : _____

Le 1914.

(SIGNATURE)

P. S. — A partir du 1^{er} novembre 1914, la souscription pour le fascicule n° 27 (25 fr. 50 pour les autres pays faisant partie de l'Union postale) sera ouverte.

de ces automobiles, lesquelles ne devaient pas circuler dans la nuit tombante.

Cette mesure, qui avait été retirée peu après, vient d'être reprise; les entrées de la gare de Bordeaux, les autobus et les taxis militaires qui arrêtent les automobiles, vérifient leur contenu et se font précéder par un inspecteur de police ou un chauffeur. A partir de six heures, aucune auto ne peut sortir sans autorisation spéciale et pour le service de la police.

ÉTAT CIVIL du 9 au 11 octobre.

NAISSANCES. — Angèle Cazaux, quartier de Gaurès; Jeanne Odette Kromberg, route de Loube; Simonne Marie-Louise Lamy, route de Loube.

MARIAGES. — Emile-Jean Agarie, 15 ans, rue Colbert; François Saint-Agnès, veuve Gellor; Weber, Henri Kramer, Hubert Toudou, Auguste Perrot, soldat au 14^e territorial, 40 ans; Willy Ahrich, Franz Wide, soldats allemands.

ALLIANCE MILITAIRES. — Le paiement des allocations aux familles des militaires est en cours. Le 10 octobre, le paiement sera fait à la mairie de Bayonne (Bordeaux) de 9 heures à 12 heures.

LES MÉTIERS. — Les professions libérales et les professions commerciales sont en cours de paiement.

EXAMENS DE BACCALURÉATS. — Les épreuves orales des examens de baccalauréat pour la deuxième session de 1914 auront lieu à Bordeaux dans une salle de l'École de Commerce, le dimanche 11 octobre, à 9 heures.

LES VÉTÉRANS. — La Fédération des Hautes-Pyrénées de la Société des vétérans militaires est en cours de paiement.

LES BOURGEOIS. — Les bourgeois de la ville de Bordeaux sont en cours de paiement.

LES FAMILIERS. — Les familles de la ville de Bordeaux sont en cours de paiement.

LES MILITAIRES. — Les militaires de la ville de Bordeaux sont en cours de paiement.

LES CIVILES. — Les civiles de la ville de Bordeaux sont en cours de paiement.

LES BOURGEOIS. — Les bourgeois de la ville de Bordeaux sont en cours de paiement.

LES FAMILIERS. — Les familles de la ville de Bordeaux sont en cours de paiement.

LA PETITE GIRONDE

BASSES-PYRÉNÉES

Le 18^e d'infanterie au feu

Par les lettres de soldats, déjà publiées, on connaît le succès de notre régiment, depuis son départ de Pau jusqu'à son retour en son bon ordre sur Melun, après son voyage à Toul, à Pont-Auxois, à Avignes, à Valenciennes, à Paris.

Le 18^e d'infanterie au feu

Par les lettres de soldats, déjà publiées, on connaît le succès de notre régiment, depuis son départ de Pau jusqu'à son retour en son bon ordre sur Melun, après son voyage à Toul, à Pont-Auxois, à Avignes, à Valenciennes, à Paris.

LA PETITE GIRONDE

BASSES-PYRÉNÉES

Le 18^e d'infanterie au feu

Par les lettres de soldats, déjà publiées, on connaît le succès de notre régiment, depuis son départ de Pau jusqu'à son retour en son bon ordre sur Melun, après son voyage à Toul, à Pont-Auxois, à Avignes, à Valenciennes, à Paris.

LA PETITE GIRONDE

BASSES-PYRÉNÉES

Le 18^e d'infanterie au feu

Par les lettres de soldats, déjà publiées, on connaît le succès de notre régiment, depuis son départ de Pau jusqu'à son retour en son bon ordre sur Melun, après son voyage à Toul, à Pont-Auxois, à Avignes, à Valenciennes, à Paris.

LA PETITE GIRONDE

BASSES-PYRÉNÉES

Le 18^e d'infanterie au feu

Par les lettres de soldats, déjà publiées, on connaît le succès de notre régiment, depuis son départ de Pau jusqu'à son retour en son bon ordre sur Melun, après son voyage à Toul, à Pont-Auxois, à Avignes, à Valenciennes, à Paris.

LA PETITE GIRONDE

BASSES-PYRÉNÉES

Le 18^e d'infanterie au feu

Par les lettres de soldats, déjà publiées, on connaît le succès de notre régiment, depuis son départ de Pau jusqu'à son retour en son bon ordre sur Melun, après son voyage à Toul, à Pont-Auxois, à Avignes, à Valenciennes, à Paris.

LA PETITE GIRONDE

BASSES-PYRÉNÉES

Le 18^e d'infanterie au feu

Par les lettres de soldats, déjà publiées, on connaît le succès de notre régiment, depuis son départ de Pau jusqu'à son retour en son bon ordre sur Melun, après son voyage à Toul, à Pont-Auxois, à Avignes, à Valenciennes, à Paris.

LA PETITE GIRONDE

BASSES-PYRÉNÉES

Le 18^e d'infanterie au feu

Par les lettres de soldats, déjà publiées, on connaît le succès de notre régiment, depuis son départ de Pau jusqu'à son retour en son bon ordre sur Melun, après son voyage à Toul, à Pont-Auxois, à Avignes, à Valenciennes, à Paris.

LE LIEN

Par RESOLUZE DE BERMON

LE LIEN

Par RESOLUZE DE BERMON

LE LIEN

Par RESOLUZE DE BERMON

de ces esprits d'avant-garde qui voudraient faire de la femme autre chose qu'un objet de luxe et d'un instrument de plaisir!

— Erreur. Non! n'est pas que moi partisan de l'égalité absolue des droits de l'homme et de la femme. Docteur, avocat, gendarme ou cuisinier, qu'elle puisse être tout ce que tu veux, mais, pour Dieu, qu'elle ne soit pas! Vous savez ce que dit votre ami Nietzsche? — Il dit tant de choses! — Entre autres, celle-ci: «Laissez faire nos nouvelles pédales, et la femme ne sera bientôt plus pour l'homme que le plus noir de ses ennemis.» Que deviendrons-nous, alors, puisque elle a le pouvoir de nous faire oublier nous-mêmes et de nous faire oublier nous-mêmes? — Il y a-t-il pas un façon plus impertinente de lui dire qu'on l'aime, nous, sans nous avoir aimés? — Elle, en un grand effort pour dominer l'émotion qui la précède à la gorge.